



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PIDC PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

CI-14/CONF.201/3
25 juin 2014

58^e RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC

Siège de l'UNESCO, Paris
20-21 mars 2014

COMPTE RENDU

Présents : Représentant de la Directrice générale de l'UNESCO (M. Getachew Engida)
Président du PIDC (M. Jyrki Pulkkinen, Finlande)
Rapporteur du PIDC (M. Mikhail Gusman, Fédération de Russie)

Membres du Bureau du PIDC :

- Albanie (représentant : M. Remzi Lani)
- Algérie (représentant : M. Saïd Chabani)
- Pérou (représentante : Mme Leyla Bartet)
- Thaïlande (représentante : Mme Upton Wanpen)
- États-Unis d'Amérique (représentante : Mme Marguerite Sullivan)
- République-Unie de Tanzanie (représentant : M. Rafii Makame)

Membres du Secrétariat : Mme Sylvie Coudray, Mme Mirta Lourenco, M. Valeri Nikolski, M. Fackson Banda, Mme Saorla McCabe, Mme Natalia Denissova

Observateurs : Andorre, Colombie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Kazakhstan, Norvège, République tchèque, Suède ; Comité mondial pour la liberté de la presse.

Excusé : Secrétaire du PIDC (M. Guy Berger)

Ouverture de la 58^e réunion du Bureau du PIDC

Point 1 – Adoption de l'ordre du jour

M. Jyrki Pulkkinen (Finlande), Président du PIDC, a déclaré ouverte la 58^e réunion du Bureau du PIDC. L'ordre du jour a ensuite été formellement adopté, de même que le compte rendu de la 57^e réunion.

Point 2 – Observations liminaires du représentant de la Directrice générale de l'UNESCO

M. Engida, Directeur général adjoint de l'UNESCO et responsable du Secteur de la communication et de l'information, a souhaité la bienvenue aux participants et livré ses observations liminaires. Il a souligné que des médias libres, pluralistes et indépendants étaient indispensables pour favoriser un développement inclusif et durable, ainsi que le reconnaît le rapport du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, commandé par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.

Le rôle important du PIDC a été reconnu, et il a été fait mention de la résolution relative au programme de développement pour l'après-2015, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 37^e session, qui souligne combien il est important de promouvoir la liberté d'expression, de favoriser l'accès universel au savoir et sa préservation et de soutenir des médias en ligne et hors ligne libres, pluralistes et indépendants.

Le mandat particulier du PIDC au sein du système des Nations Unies, qui consiste à mobiliser la communauté internationale pour promouvoir le développement des médias dans les pays en développement au moyen de projets concrets, a été souligné. M. Engida a aussi évoqué la complémentarité des activités du PIDC et du Programme ordinaire de l'UNESCO.

Ont ensuite été présentées les réalisations majeures accomplies depuis la dernière réunion du Bureau en matière de promotion de la liberté de la presse et de développement des médias. Le rôle de chef de file de l'UNESCO a été largement constaté dans ses efforts continus ayant abouti au Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Cette initiative est née d'une demande formulée par le Conseil intergouvernemental du PIDC, et le Plan a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2013.

Parmi les autres réalisations notables du PIDC figurent : le 20^e anniversaire de la Journée mondiale de la liberté de la presse, célébré avec succès ; la Journée mondiale de la radio, qui était axée cette année sur la promotion de l'égalité des genres dans les médias et qui a été l'occasion de diffuser des programmes radiophoniques sur ce thème dans 155 lieux dans le monde ; l'expérimentation des indicateurs d'égalité des genres dans les médias dans plus de 20 pays ; le lancement de l'Alliance mondiale genre et médias ; l'élaboration d'un cadre d'évaluation de l'initiation aux médias et à l'information ; et les travaux sur l'ébauche du concept d'universalité de l'Internet, illustrant l'intérêt de l'UNESCO pour l'Internet.

Il a en outre été fait mention des activités extrabudgétaires financées par la Finlande et la Suède, lesquelles renforcent, d'une part, les actions de l'UNESCO dans la région des États arabes et, d'autre part, les médias communautaires en Afrique, en soutenant 32 stations locales dans six pays.

Un rapide aperçu des travaux menés par le PIDC a été présenté : l'Initiative spéciale relative au développement des médias axé sur le savoir ; un rapport analytique sur la mise en œuvre des projets financés par le PIDC ; les Indicateurs UNESCO/PIDC de développement des médias (IDM) et leur impact sur l'orientation des programmes et l'instauration de priorités en matière de développement des médias ; et les nouveaux Indicateurs de la sécurité des journalistes (ISJ) actuellement expérimentés dans plusieurs pays à titre de contribution à la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

Les nouvelles initiatives proposées au Bureau par le Secrétariat du PIDC ont aussi été présentées, à savoir : (i) bâtir une communauté du savoir pour soutenir des médias durables – initiative qui pourrait être menée par le biais d'un partenariat de deux ans avec la Deutsche Welle Media Akademie ; et (ii) promouvoir l'excellence dans l'enseignement du journalisme à l'échelle

mondiale – initiative qui s’appuie sur une ancienne initiative spéciale du PIDC qui visait à mettre en place des centres potentiels d’excellence pour l’enseignement du journalisme en Afrique.

M. Engida a rappelé aux participants que la 29^e session du Conseil du PIDC aurait lieu en novembre 2014. Il a insisté sur la nécessité de ménager des ressources humaines et financières suffisantes pour le Programme, soulignant que ce dernier visait sans cesse l’excellence et portait une attention constante à l’auto-évaluation constructive. Les membres du Bureau ont été informés de la hausse de 30 % du budget du PIDC par rapport à l’année 2013, dont M. Engida reconnaît que ce fut une année difficile.

L’Andorre, le Danemark, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Thaïlande, pays qui ont octroyé des fonds au PIDC au cours de l’année écoulée, en ont été remerciés, et le Président du PIDC a également reçu des remerciements particuliers, ses efforts ayant conduit à une augmentation de 100 % de la contribution de la Finlande.

Point 3 – Observations liminaires du Président

M. Jyrki Pulkkinen, Président du PIDC, a commencé sa présentation en rappelant aux participants que, depuis sa création, le Programme avait alloué plus de 100 millions de dollars des États-Unis à plus de 1 600 projets de développement des médias dans quelque 140 pays, répondant aux demandes des populations. Néanmoins, il a indiqué que des lacunes subsistaient dans de nombreux pays en matière de développement des médias, comme il ressort d’études basées sur les Indicateurs de développement des médias de l’UNESCO, et a donc souligné que le PIDC demeurait pertinent.

Le Président a ensuite donné un bref aperçu de la situation financière du Programme pour l’année à venir, informant le Bureau que, pour l’année 2014, le PIDC disposait de 1,4 million de dollars pour de nouveaux projets. M. Pulkkinen a souligné à quel point il était important d’élargir la base des donateurs du PIDC afin que ce dernier continue d’être un programme efficace de l’UNESCO et qu’à l’avenir le niveau des contributions allouées à chaque projet soit plus élevé.

Un résumé des financements accordés lors de la dernière réunion du Bureau a été présenté. Soixante-trois projets ont été financés, selon la répartition régionale suivante : 52,5 % en Afrique et dans la région des États arabes, 22 % dans la région Asie-Pacifique et 25,5 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les ISJ ont également été élaborés grâce aux fonds alloués lors de la dernière réunion. La Fondation Helsingin Sanomat (Finlande) a octroyé un financement supplémentaire pour la participation d’un chercheur à la recherche sur la sécurité des journalistes pendant un an. Les fonds du PIDC spécialement réservés aux IDM ont été employés pour réaliser des évaluations sur la base de ces indicateurs au Myanmar, en Libye et à Curaçao (outre les projets fondés sur ces indicateurs actuellement mis en œuvre dans de nombreux autres pays et qui bénéficient d’autres sources de financement).

M. Pulkkinen a indiqué que 109 propositions de projet seraient présentées au Bureau cette année. Cependant, il a souligné que les ressources humaines et financières du Programme étaient limitées, faisant remarquer que les fonds étaient proches du seuil critique et que le PIDC devait donc étudier les moyens de collecter davantage de fonds. Il a également attiré l’attention sur la diminution des services administratifs du Programme et sur le fait que les pressions budgétaires pesant sur l’UNESCO n’avaient pas permis de nommer une personne au poste administratif vacant au sein du Secrétariat du Programme.

Le Président a informé le Bureau des rencontres organisées, depuis sa dernière réunion, avec des donateurs potentiels, notamment l’Espagne, l’Indonésie, le Kazakhstan, le Nigéria, le Pérou, la Tanzanie et la Thaïlande. Il a indiqué qu’il a présenté le rapport biennal du PIDC à la Conférence

générale de l'UNESCO en novembre 2013. Il a rappelé au Bureau que c'était la dernière fois qu'il présidait sa réunion puisque la Finlande ne ferait plus partie du Conseil du PIDC après sa session de novembre. Il a exprimé sa gratitude aux membres du Bureau et du Secrétariat.

Point 4 – Situation financière du PIDC (CI-14/CONF.201/4)

M. Valeri Nikolski, membre du Secrétariat du PIDC, a présenté le document faisant état de la situation financière du PIDC, en donnant un aperçu de cette dernière aux membres du Bureau.

Point 5 – Examen des projets soumis à la 58^e réunion du Bureau du PIDC

Conformément à son mandat, le Bureau a examiné les 109 nouveaux projets de développement des médias qui lui ont été soumis cette année. Il a décidé d'approuver 80 projets pour un montant total de 1 397 000 dollars (dépenses d'appui au programme incluses). Parmi ces projets, 35 seront mis en œuvre en Afrique, 16 dans la région Asie-Pacifique, 19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, neuf dans la région des États arabes et un en Europe. Tous ces projets seront financés par le compte spécial du PIDC (voir annexe I : Décisions adoptées par le Bureau du PIDC à sa 58^e réunion).

Discussions relatives aux projets

Au cours des discussions visant à sélectionner les projets à financer en 2014, les membres du Bureau ont soulevé plusieurs questions. L'Albanie a suggéré d'approuver davantage de projets en Europe et dans les pays en transition. Le Pérou a attiré l'attention sur le manque de représentants du Secteur CI dans certains bureaux hors Siège, en particulier en Amérique latine. Les **États-Unis d'Amérique** ont salué la rationalisation de la procédure de sélection des projets et ont demandé si l'abaissement du plafond de financement à 20 000 dollars par projet n'affectait pas certains candidats. M. Valeri Nikolski, représentant le Secrétariat du PIDC, a répondu que la plupart des projets respectaient les nouvelles directives, selon lesquelles, en règle générale, les projets ne doivent pas dépasser 20 000 dollars, mais a expliqué que certaines exceptions étaient possibles. Répondant à la demande de l'Albanie, M. Nikolski a indiqué que, pour plusieurs raisons, l'Europe ne faisait pas partie des régions prioritaires du PIDC, et qu'il était difficile d'agir en l'absence de personnel du Secteur CI sur place pour aider à la préparation des projets. Le **Président du PIDC** a demandé que le compte rendu mentionne que la question relative à la répartition équitable des projets entre les régions avait été abordée et que le Programme prête à cette question une attention particulière à l'avenir, aussi bien dans les candidatures soumises au Bureau que dans les décisions prises. Il a proposé que les bureaux régionaux des pays dont le Bureau ne recevait pas beaucoup de propositions puissent, dans la limite de leurs compétences, promouvoir le PIDC. Enfin, les membres du Bureau ont étudié la possibilité de fixer un seuil minimum pour le financement des projets, plusieurs participants ayant signalé qu'un financement compris entre 5 000 et 7 000 dollars ne permettait pas de mettre en œuvre efficacement les projets.

Point 6 – Examen des documents stratégiques visant à renforcer le rôle du PIDC

Rapport d'étape sur l'Initiative de développement des médias axé sur le savoir, y compris l'agenda pour le développement post-2015

M. Fackson Banda, chargé de mettre au point les activités du PIDC en ce qui concerne le développement des médias axé sur le savoir, a brièvement présenté au Bureau des informations actualisées sur les différentes activités menées dans ce domaine et les efforts constants déployés par le Programme pour faire valoir la corrélation qui existe entre des médias libres, indépendants et pluralistes et le développement durable. L'Initiative vise à alimenter, au moyen de données probantes, la discussion en cours sur le développement durable en vue du programme de

développement pour l'après-2015. Parmi les principales activités de l'Initiative menées jusqu'à présent, une conférence publique a été organisée, en collaboration avec la délégation de l'Allemagne, sur l'élaboration d'un programme pour le développement des médias axé sur le savoir. Plus de 60 personnes ont assisté à cette conférence, parmi lesquelles des représentants des délégations permanentes auprès de l'UNESCO du Canada, du Brésil, du Gabon, de la Lituanie et de la Zambie. Le PIDC a en outre collaboré avec l'Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information (WAN-IFRA) et avec l'Institut de la Banque mondiale pour élaborer des Principes non contraignants de partage de données sur le développement des médias. M. Banda a souligné que cette méthode fondée sur des données revêtait une importance particulière, étant donné que la question de la fiabilité des données avait justement été soulevée au cours des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. En lien direct avec ce dernier, un document de réflexion sur le rôle des médias dans le renforcement de la démocratie et du développement a été rédigé par le Secteur et distribué dans plusieurs espaces de discussion. En outre, M. Banda a informé le Bureau que le PIDC continuerait de consolider les relations qu'il entretenait avec d'autres organisations telles que la WAN-IFRA et l'Institut de la Banque mondiale, et chercherait à associer d'autres acteurs mondiaux tels que l'OCDE et l'Initiative pour les médias d'Afrique.

Observations des membres du Bureau

Les **États-Unis d'Amérique** ont salué l'Initiative de développement des médias axé sur le savoir et ont fait observer que l'UNESCO était l'organisation la mieux à même d'agir dans ce domaine. Le délégué des États-Unis a ensuite souligné combien il était important de disposer de données fondées sur des recherches et non sur des observations informelles, et a félicité l'UNESCO pour ses efforts à cet égard. Le **Pérou** a demandé si le Programme allait continuer de nouer des liens avec d'autres organisations, en particulier en Amérique latine.

Résumé analytique des rapports d'exécution sur les projets soutenus par le PIDC

M. Banda a présenté au Bureau le Résumé analytique des rapports d'exécution. Il a souligné qu'il s'agissait du premier rapport de ce type pour le Programme et a expliqué qu'il serait mis à jour avant publication et intégrerait les remarques des membres du Bureau. Le Résumé analytique a été conçu afin que les rapports d'exécution recueillis par le Secrétariat auprès des bénéficiaires du Programme soient davantage utilisés. Selon M. Banda, le Résumé analytique est d'une utilité majeure puisqu'il constitue une base de connaissances permettant d'informer le Programme des résultats de l'Initiative de développement des médias axé sur le savoir et d'orienter les actions futures.

La méthodologie suivie a brièvement été présentée au Bureau. Le Résumé analytique porte sur 76 rapports d'exécution de projets du PIDC, à l'origine soumis à une simple analyse statistique. Trente projets ont ensuite été sélectionnés en vue d'une analyse approfondie visant à identifier les enseignements que l'on pouvait en tirer, avant d'être étudiés dans le contexte général du développement des médias et comparés aux théories actuelles et données empiriques qui se dessinent dans ce domaine. Les projets étudiés relevaient des catégories fondées sur les thèmes prioritaires : la promotion de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, le renforcement des capacités, les évaluations des médias et l'innovation. M. Banda a expliqué au Bureau que le Résumé analytique permettait de dégager les points clés suivants : la capacité technique et administrative d'exécution des candidats, l'influence normative de l'UNESCO sur les bénéficiaires, le contexte culturel et institutionnel de mise en œuvre des projets, et les questions de durabilité. Des recommandations ultérieures ont été formulées pour tenir compte de ces problématiques. M. Banda a souligné qu'une analyse annuelle des rapports d'exécution permettait d'en tirer de nombreux enseignements et profitait au Programme et aux bénéficiaires du Programme.

Observations des membres du Bureau

Concernant le Résumé analytique, le Danemark, en qualité d'observateur au sein du Bureau, a estimé que davantage de projets novateurs étaient nécessaires et a proposé un outil d'évaluation des projets qui pourrait être présenté au Conseil du PIDC. Cet outil fonctionnerait avec un système de code couleur pour chaque projet : rouge pour les projets qui ont échoué, jaune pour ceux qui ont partiellement fonctionné et vert pour ceux qui ont été couronnés de succès. Les **États-Unis d'Amérique** ont indiqué que les projets ayant échoué devraient également être étudiés. La Suède, en qualité d'observateur au sein du Bureau, a recommandé qu'une nouvelle évaluation du Programme soit réalisée et a cité expressément le nom de Helge Rønning, qui était en charge des deux précédentes évaluations du Programme. Le **Président** a appuyé les remarques formulées par le Danemark et les États-Unis. Il a encouragé l'auto-évaluation tout en précisant qu'elle ne permettait pas de remplir les mêmes critères qu'une véritable évaluation. De plus, il a suggéré de se référer aux principes directeurs de l'OCDE/CAD en matière d'évaluation.

Bâtir une communauté du savoir pour soutenir des médias durables : projet destiné à renforcer l'aspect commercial du développement des médias

M. Banda a ensuite soumis au Bureau une nouvelle proposition de projet. Il l'a informé que ce projet était axé sur le renforcement de l'aspect commercial du développement des médias, expliquant que, pour exploiter au maximum leurs capacités, les institutions médiatiques devaient être économiquement viables. Bâtir une communauté du savoir peut aider à créer la base commerciale d'un développement des médias. Le projet porte principalement sur la pérennité des médias, l'objectif étant de contribuer à construire une communauté qui favorise la connaissance des bonnes pratiques pour accroître la viabilité commerciale des institutions médiatiques. Trois objectifs principaux sont proposés : la coopération internationale par le partage d'expériences au niveau mondial, le renforcement des capacités des gestionnaires de médias, et l'utilisation de l'expertise et des connaissances de l'UNESCO/PIDC et les échanges en la matière. Pour aider à financer ce projet, l'UNESCO propose un partenariat de deux ans avec la Deutsche Welle Media Akademie. Le Secrétariat du PIDC a demandé au Bureau d'encourager le Secrétariat à poursuivre ses actions dans ce domaine et à bâtir une communauté du savoir spécifique à cet enjeu.

Observations des membres du Bureau

En qualité d'observateur, le **Danemark** a estimé que ce projet ne constituait pas une priorité pour le Programme, tandis que la Suède, également observateur, a indiqué que des enseignements pouvaient être tirés du rapport sur les tendances mondiales. Le **Président** a mis en garde contre les risques d'une dispersion des ressources du Programme dans le cadre d'un nombre trop important de projets. Le Pérou et les États-Unis ont soutenu l'idée.

Le Bureau a décidé d'encourager le projet, et il a été demandé que ce dernier soit mis en place dans le cadre de l'Initiative de développement des médias axé sur le savoir, au lieu de constituer une initiative indépendante.

Présentation de l'Initiative mondiale d'excellence pour l'enseignement du journalisme

Pour sa dernière intervention, M. Banda a présenté aux membres du Bureau les grandes lignes de l'Initiative mondiale d'excellence pour l'enseignement du journalisme. Il a expliqué que ce projet s'appuyait sur l'initiative spéciale du PIDC relative aux centres potentiels d'excellence/de référence pour l'enseignement du journalisme en Afrique, à laquelle le Bureau avait mis fin à sa 57^e réunion, en 2013. M. Banda a indiqué qu'une étude du projet avait été réalisée en interne et que ses conclusions étaient consultables en ligne. Selon ce rapport interne, au moins la moitié des centres

d'excellence d'Afrique ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour être viables. Le nouveau projet proposé a été élaboré afin de promouvoir le partage mondial de l'excellence en matière d'enseignement du journalisme, en tirant les enseignements du projet précédent. M. Banda a expliqué que l'idée-force du projet était que les leçons tirées de l'expérience des centres en Afrique pouvaient contribuer aux discussions mondiales. Cette initiative mondiale est aussi liée aux documents C/4 et C/5, lesquels préconisent toujours l'utilisation du programme type d'enseignement du journalisme. Dans le cadre de cette initiative, l'UNESCO s'est associée au réseau universitaire international ORBICOM, principalement basé sur les Chaires UNESCO en communication. Après avoir présenté le projet, M. Banda a demandé au Bureau d'approuver l'Initiative mondiale d'excellence pour l'enseignement du journalisme en tant qu'initiative spéciale du PIDC et d'allouer 15 000 dollars de fonds d'amorçage pour les premières activités.

Observations des membres du Bureau

Les **États-Unis** ont souligné combien il était important de poursuivre les actions en matière d'enseignement du journalisme et ont suggéré d'utiliser les contacts des initiatives existantes en consultant une base de données recensant les écoles de journalisme. L'Albanie a soutenu à son tour l'Initiative et a recommandé de collaborer avec l'Association européenne de formation au journalisme et de l'utiliser comme source d'information. Le **Président** a émis des doutes quant à l'idée de mondialiser une initiative à laquelle le Bureau avait mis fin et quant à la durabilité du projet, s'interrogeant sur son coût et se demandant s'il ne nécessiterait pas un soutien financier constant de la part du Programme. Tout en soulignant que le projet correspondait aux centres d'intérêt du PIDC, le Danemark, en sa qualité d'observateur, a demandé des renseignements supplémentaires concernant les activités prévues concrètement, leurs effets et leurs incidences financières.

Le **Président** a proposé d'accorder les 15 000 dollars de fonds d'amorçage et de demander au Programme de continuer de travailler sur l'Initiative afin de présenter une proposition plus globale à la prochaine session du Conseil du PIDC, en novembre 2014. Le Bureau a donc décidé d'« encourager » plutôt que d'« approuver » le projet et de laisser au Conseil du PIDC, à sa prochaine session, le soin de décider en dernier ressort d'en faire ou non une nouvelle initiative spéciale du Programme.

Les Indicateurs UNESCO/PIDC de développement des médias et leur impact

Les Indicateurs UNESCO/PIDC de développement des médias (IDM) ont été présentés par Mme Saorla McCabe, responsable de l'initiative relative à ces indicateurs au sein du Secrétariat du PIDC. Elle a rappelé au Bureau les atouts de ces indicateurs et le contexte dans lequel cet outil, entériné par le Conseil du PIDC en mars 2008, a été mis en place pour servir d'instrument de diagnostic permettant aux parties prenantes d'évaluer le paysage médiatique national et de repérer les domaines d'intervention prioritaires.

Les faits récents relatifs aux MDI ont été brièvement présentés. Mme McCabe a en outre expliqué que, désormais, l'accent était surtout mis sur la formation des équipes de recherche participant à l'élaboration des rapports, afin de consolider le volet « renforcement des capacités » du processus et de garantir la qualité des rapports. Elle a informé le Bureau qu'un atelier régional de formation s'adressant aux partenaires éventuels des MDI dans les États arabes aurait lieu à Amman (Jordanie), en avril 2014. D'autres faits nouveaux sont intervenus : l'accent est mis davantage sur les activités de suivi, et une collaboration a été mise en place entre le PIDC et l'Institut de statistique de l'UNESCO en vue de collecter des statistiques normalisées concernant les médias, pour répondre au manque de données disponibles en la matière au niveau national.

Mme McCabe a poursuivi sa présentation en s'intéressant aux conclusions d'un récent rapport analysant l'impact des évaluations menées jusqu'à présent à l'aide des Indicateurs de développement des médias. Le rapport en question avait été commandé par le Secrétariat du PIDC, en partie pour répondre aux membres du Bureau qui s'étaient interrogés sur l'impact des Indicateurs, à leur dernière réunion en 2013. Le rapport étudie en outre les enseignements qui peuvent être tirés des précédentes évaluations. Il se fonde sur 20 entretiens tenus avec les responsables hors Siège des évaluations déjà menées sur la base des Indicateurs et avec les chercheurs y ayant participé, ainsi que sur des recherches théoriques concernant les évolutions des politiques médiatiques intervenues depuis la mise en œuvre des Indicateurs dans les différents pays. Les impacts des IDM ont été classés en cinq catégories : (i) contribution à la politique publique ; (ii) orientation des interventions d'autres parties prenantes en matière de médias ; (iii) consolidation du dialogue entre les décideurs, organisations de médias, organisations de la société civile et partenaires internationaux ; (iv) autonomisation des parties prenantes concernées en les aidant à mieux comprendre l'écologie des médias dans laquelle elles opèrent et la façon dont elle répond aux normes internationales ; et (v) orientation des activités propres à l'UNESCO. Le bilan du rapport a conforté l'UNESCO dans l'idée qu'il était nécessaire de mener des activités de suivi des IDM pour s'assurer que les rapports ont un impact réel. Ces activités incluent des conférences nationales de validation, des conférences de presse visant à accroître la visibilité des rapports et des réunions avec les principales parties prenantes afin de les encourager à mettre en œuvre certaines recommandations des rapports. Elles incluent également l'élaboration de projets extrabudgétaires sur la base des recommandations des rapports et l'intégration des conclusions de ces derniers dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il est en outre envisagé de corriger périodiquement les évaluations basées sur les Indicateurs, le cas échéant.

Observations des membres du Bureau

En réponse à la présentation, les **États-Unis** ont proposé d'inclure les Indicateurs de la sécurité des journalistes dans les Indicateurs de développement des médias, au lieu de disposer de deux batteries d'indicateurs différents. L'Albanie a indiqué qu'elle souhaiterait que le projet soit mis en œuvre dans des pays occidentaux et non pas seulement dans des pays en développement. Le **Danemark**, en qualité d'observateur, a affirmé que l'UNESCO pouvait être très fière des Indicateurs de développement des médias, qui constituent « l'un des joyaux des projets du PIDC ». Le représentant danois a indiqué que cet instrument pourrait aussi être utilisé par d'autres organisations et inspirer des pays ne relevant pas du mandat du PIDC pour évaluer leur contexte médiatique. Faisant remarquer que le cadre des Indicateurs ne comportait pas de catégories « médias sociaux », « médias en ligne » et « nouvelles plates-formes médiatiques », il a indiqué qu'il serait ravi qu'un projet de sous-ensembles d'indicateurs intégrant ces thématiques soit élaboré et présenté à la prochaine session du Conseil du PIDC.

Rapport d'étape sur les Indicateurs UNESCO/PIDC de la sécurité des journalistes et les activités complémentaires envisagées

M. Ming Kuok Lim, membre de la Division pour la liberté d'expression et le développement des médias, a présenté au Bureau un rapport d'étape sur l'initiative relative aux Indicateurs de la sécurité des journalistes. M. Lim a indiqué que le projet n'en était encore qu'à ses débuts, l'UNESCO pilotant actuellement des évaluations au Guatemala et au Honduras. Il a souligné que le projet s'inscrivait dans le cadre du Plan de travail de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et concordait avec le Plan d'action général des Nations Unies sur le même thème. Il a précisé que, dans le système des Nations Unies, l'UNESCO avait été désignée coordonnatrice générale en ce qui concerne la sécurité des journalistes et la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies. Grâce aux ISJ, les parties prenantes disposeront de données de base et

pourront ainsi évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies.

Une brève description des Indicateurs de la sécurité des journalistes et de leur rôle a été présentée au Bureau. Les ISJ ont été définis comme un ensemble d'indicateurs complets offrant une vue d'ensemble de la sécurité des journalistes et de la question de l'impunité dans les pays évalués. Ces indicateurs doivent servir de base pour repérer les changements qui surviennent au fil du temps de manière systématique. M. Lim a expliqué qu'ils avaient été élaborés en consultation avec des spécialistes et organisations qui agissaient spécifiquement dans le domaine de la sécurité, en étroite collaboration avec les collègues travaillant sur les Indicateurs de développement des médias et suivant la méthodologie utilisée et vérifiée pour ces derniers. M. Lim a également expliqué que les Indicateurs de la sécurité des journalistes s'appuyaient sur les Indicateurs de développement des médias, dont ils précisaient plus en détail les indicateurs généraux de la sécurité des journalistes. Les problématiques abordées répondent aux besoins des journalistes aux niveaux international et national.

En outre, M. Lim a informé le Bureau que la Fondation Helsingin Sanomatun avait mis un chercheur à la disposition de l'UNESCO, à plein temps et pendant un an, afin de développer et coordonner les travaux sur les Indicateurs de la sécurité des journalistes ainsi que les autres recherches liées à la sécurité. Il a ensuite ajouté que l'UNESCO collaborait par ailleurs avec le Conseil de l'Europe afin d'étudier la possibilité d'analyser la sécurité des journalistes comme un indicateur de développement.

Observations des membres du Bureau

Plusieurs participants ont apporté leur appui à l'action du PIDC en matière de sécurité. Les **États-Unis** ont demandé si les Indicateurs comprenaient la sécurité numérique. Le Danemark, en qualité d'observateur, a estimé que le document pouvait être étoffé à l'aide d'éléments supplémentaires concernant le contexte général et la triste réalité sur le terrain dans bien des pays.

Le Bureau a décidé d'allouer 20 000 dollars pour la poursuite du projet.

Préparation de la 29^e session du Conseil

Débats thématiques

À sa 57^e session, le Bureau du PIDC est convenu du thème « Protection de la vie privée et liberté d'expression sur l'Internet » pour le débat thématique de la 29^e session du Conseil, en novembre 2014.

Mme Sylvie Coudray, Directrice p.i. de la Division pour la liberté d'expression et le développement des médias, a fait le point sur les sujets des débats thématiques proposés pour la prochaine session du Conseil du PIDC. Il a été rappelé au Bureau que ces thèmes étaient la protection de la vie privée et la liberté d'expression sur l'Internet, en lien avec la résolution 52 sur les questions relatives à l'Internet, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dernière session. Dans cette résolution, le Secrétariat était prié de préparer une étude d'ensemble sur l'Internet, en particulier sur les questions relatives à l'accès à l'information et au savoir, à la liberté d'expression, au respect de la vie privée et à la dimension éthique de la société de l'information. Cette étude explorera aussi les options possibles pour des actions futures dans le domaine de l'Internet. En outre, un vaste processus consultatif sera organisé, associant les cinq groupes régionaux de l'UNESCO, ainsi que l'Union européenne, le Groupe des 77 et la Chine, nombre de spécialistes d'horizons divers et des organisations publiques, privées et non gouvernementales. De plus, un questionnaire sera envoyé

aux États membres, et différents partenaires seront consultés. Le débat au sein du Conseil du PIDC sera considéré comme une consultation et alimentera l'étude. Les spécialistes invités à prendre part au débat du Conseil du PIDC examineront deux thèmes – la protection de la vie privée et la liberté d'expression sur l'Internet – et ils aborderont la question de l'équilibre entre ces droits et d'autres droits. Le bilan de ces interventions et du débat qui s'ensuivra entre les États membres sera intégré à l'étude, laquelle sera présentée à la Conférence générale l'année prochaine.

Observations des membres du Bureau

Le **Pérou** a souligné qu'il fallait tenir compte de la représentation régionale dans le choix des spécialistes invités.

PRIX PIDC-UNESCO

Les membres du Bureau ont discuté de l'avenir du Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale. Il s'agissait de choisir entre le maintenir tel quel, y mettre fin ou le rebaptiser « Prix UNESCO-PIDC de la Journée mondiale de la radio ». Il a été décidé de recommander au Conseil du PIDC de supprimer le Prix, pour les raisons suivantes :

- manque de visibilité et faible incidence du Prix sur le prestige et la crédibilité de l'UNESCO-PIDC ;
- existence, au Secteur CI, du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano, qui relève de la responsabilité de la Division CI/FEM ;
- nécessité de concentrer les ressources limitées du PIDC sur le financement de projets extrabudgétaires ;
- manque de ressources humaines pour l'administration du Prix au Secrétariat du PIDC et à la Division CI/FEM.

Observations générales (Questions diverses)

Lors de la dernière discussion générale, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de fixer un seuil et un plafond pour le financement des projets a une fois de plus été soulevée. La Norvège, en qualité d'observateur, a indiqué que cet élément était important pour la transparence et qu'il devait être précisé aux candidats. Le Pérou s'est aussi montré favorable à l'idée de fixer des seuils. Le **Président** a proposé que les critères imposés aux projets ne soient plus de simples recommandations mais deviennent des règles. Le **Danemark**, en qualité d'observateur, a fait valoir que la question des seuils et plafonds devait être clarifiée, mais qu'il était important, dans un souci de cohérence avec les Statuts du PIDC, que le Bureau continue d'assumer l'entière responsabilité de l'attribution des fonds. En outre, il a été signalé que certaines circonstances particulières pourraient justifier des financements supérieurs ou inférieurs. Les **États-Unis** ont déclaré que, s'ils étaient satisfaits de la procédure simplifiée de sélection des projets, ils souhaitaient que les discussions soient plus approfondies, et ont donc proposé que la durée de la réunion du Bureau soit portée à trois jours. Le **Président** a recommandé que le Bureau ne réalise pas d'évaluation avant que le Conseil n'alloue un budget à cet effet à sa prochaine session. Les États-Unis ont approuvé le **Président**. Le **Pérou** s'est demandé si la situation financière actuelle et les réductions de personnel permettraient de réaliser une évaluation.

Point 8 – Clôture de la réunion

Le **Président** a remercié les membres du Bureau pour leur précieuse contribution aux délibérations et a déclaré close la 58^e réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC.